

Lausanne, le 16 mai 2008



Citrap Vaud
Case postale 73
1000 Lausanne 21

www.citrap-vaud.ch

Municipalité de Lausanne
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case Postale 6904
1002 Lausanne

Place de la Gare de Lausanne et avenues d'accès

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Un communiqué de la Ville de Lausanne, daté du 1^{er} juin 2007, mentionne un certain nombre d'aménagements provisoires, notamment sur les avenues Fraisse et Ruchonnet, afin d'effectuer des tests de modification du balisage (avenue de la Gare non mentionnée dans ce communiqué, mais soumise également à ces tests).

Ces tests devaient se dérouler du 5 au 29 juin 2007. Or, quasiment un an après, les aménagements provisoires subsistent, et ne sont partiellement plus entretenus ni à leur place initiale (fig.1 et 2).

Concernant les trois avenues d'accès à la place de la Gare, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que des véhicules individuels se rabattent presque systématiquement sur la voie bus bien avant le débouché de ces avenues sur la place de la Gare; les bus se retrouvent ainsi embouteillés derrière les voitures et la vitesse commerciale des véhicules de transports publics chute très fortement.

De plus, il n'existe aucun aménagement spécifique pour les cyclistes (bandes cyclables).

Nous désirons également obtenir les informations suivantes :

- Quelles sont vos observations et conclusions en rapport avec les aménagements provisoires ?
- Dans quel délai la réalisation définitive ou l'abandon des dispositions provisoires s'appliqueront-ils ?
- Pour quelle raison les voies bus sont-elles délimitées par une ligne jaune discontinue et non pas par une ligne continue ? (fig. 3 et 4)
- Pourquoi les arrêts de bus de la place de la Gare ne sont-ils pas délimités par une ligne jaune continue (afin d'en empêcher l'empiètement par des véhicules privés) ? (fig. 5)

Dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les plus distinguées.

Pour le comité de la Citrap-Vaud,

Alain Faucherre
Président

Frédéric Bründler
Membre du comité

Annexe : Photographies commentées (4 pages)

Copies : tl – Transports publics de la région lausannoise ; Mr M. Joye, Directeur
Association ProVélo ; Mme F. Germond, Présidente
Association Transports et Environnement VD ; Mme V. Schwaar, Secrétaire ATE VD

Aménagements provisoires



Fig. 1 (13.05.2008)

Bas av. de la Gare

Etat de l'aménagement provisoire.

Initialement, ces « plots » se trouvaient bien au centre de la chaussée, de manière à ce qu'il ne reste qu'une voie de circulation à l'engagement dans le rond-point.



Fig. 2 (13.05.2008)

Haut av. Fraisse

Il ne reste que des vestiges de l'aménagement provisoire, qui devrait se trouver au centre de la chaussée.

Voies bus



Fig. 3 (13.05.2008)

Bas av. de la Gare

Le marquage au sol de la voie bus descendante est intégralement en ligne discontinue, donc franchissable par les autres véhicules sur toute sa longueur.

Il n'y a pourtant aucune raison de « franchir » cette piste réservée en amont des flèches de rabattement provisoires.



Fig. 4 (13.05.2008)

Bas av. Ruchonnet

Le marquage au sol de la voie bus descendante est intégralement en ligne discontinue, donc franchissable par les autres véhicules individuels sur toute sa longueur.

Il n'y a pourtant aucune raison de « franchir » cette ligne de démarcation.

Arrêts et confusion de circulation

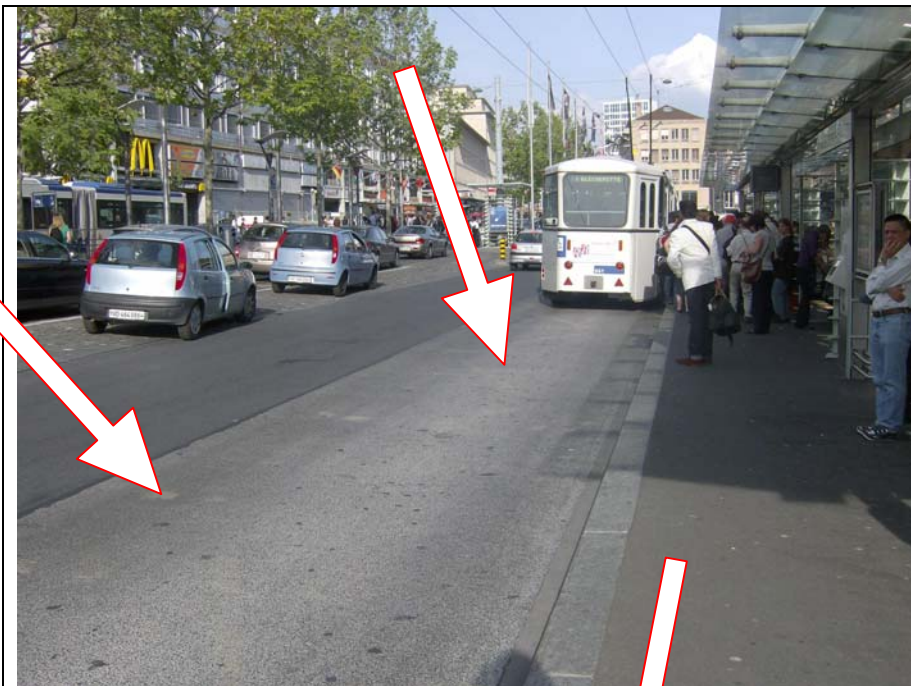


Fig. 5 (13.05.2008)

Arrêt « Lausanne-Gare », lignes 1, 5 et 45

Sud de la place

Le marquage de l'arrêt est effacé, et ce dernier n'est pas délimité par une ligne jaune. Théoriquement, les automobilistes seraient obligés de « longer » l'arrêt de bus, car il est dépourvu d'un marquage qui le distingue spécifiquement sur la chaussée.

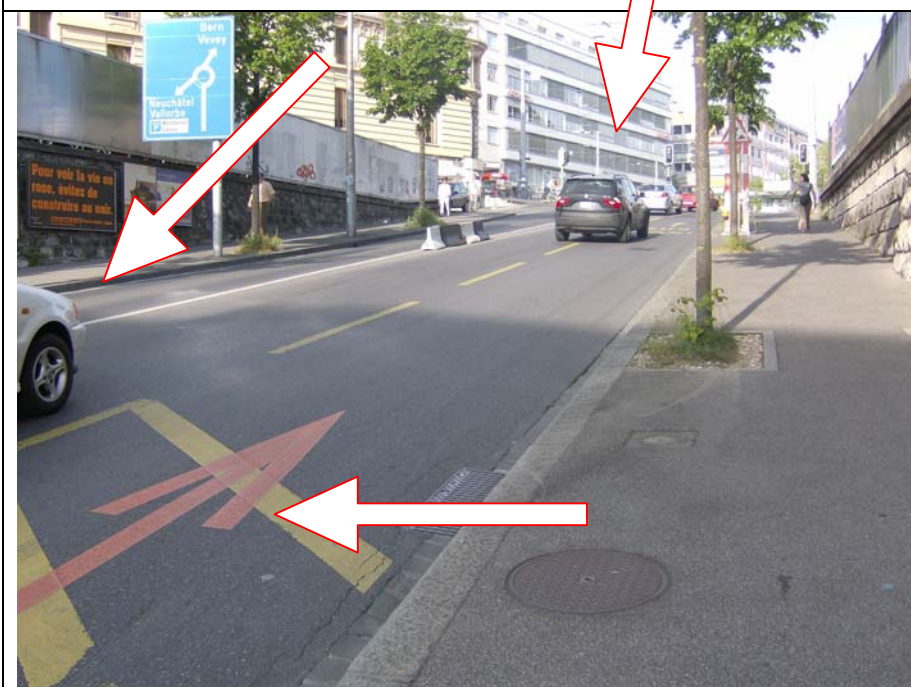


Fig. 6 (13.05.2008)

Haut av. Fraisse

Comme en témoigne cette photo, le marquage provisoire et délaissé engendre de la confusion.

L'aménagement provisoire voudrait que la piste gauche montante ne soit plus utilisable. Tous les véhicules devraient circuler sur la voie droite.

Rabatement de la circulation sur les voies bus



Fig. 7 (13.05.2008)

Bas av. Ruchonnet

La voie bus est
discontinue sur toute sa
longueur.

Les automobilistes se
rabattent donc très en
amont sur la voie bus.

La vitesse commerciale
des bus devient alors
catastrophique.



Fig. 8 (19.04.2008)

Av. Ruchonnet

Le bus circule dans sa
piste réservée.
Néanmoins, il se trouve
« englué » dans le trafic.